

Décembre 2017 - Compléments Août 2018



PROJET DE PARC EOLIEN DE THENNES (Somme)

ETUDE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE



ATELIER DES PAYSAGES - Paysagistes dplg
Marc BLAISE et Mathilde LECUYER
76 560 Héricourt-en-Caux
tél : 02 32 70 32 16
atelier-des-paysages@wanadoo.fr



PARC EOLIEN de THENNES
Groupe VALECO

INTRODUCTION

PARTIE 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE **p.6**

I. 1ère APPROCHE DU TERRITOIRE / DEFINITION DES AIRES D'ETUDE **p.7**

I-A. LOCALISATION DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE **p.8**

I-B. ENJEUX PAYSAGERS RECENSES DANS LES DOCUMENTS DE REFERENCE **p.9**

I-C. CONTEXTE EOLIEN **p.16**

I-D. LES UNITES PAYSAGERES **p.19**

I-E. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE ADAPTEES AU PROJET DE THENNES **p.21**

I-F. L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE = ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET **p.22**

II. CONTEXTE PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE **p.24**

II-A. LA STRUCTURE DU PAYSAGE **p.25**

II-B. RECONNAISSANCE ET ATTRAITIS DU TERRITOIRE **p.26**

II-C. PATRIMOINE PROTEGE **p.29**

II-D. L'AMIENOIS: LES UNITES DE PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION **p.37**

II-E. SANTERRE: LES UNITES DE PAYSAGERES ET LES TENDANCES D'EVOLUTION **p.80**

II-F. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES **p.114**

III. PERCEPTIONS VISUELLES A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE **p.115**

III-A. PLATEAU DU SANTERRE AU NORD DE L'AER **p.118**

III-B. PLATEAU DU SANTERRE A L'EST DE L'AER **p.121**

III-C. VALLEE DE LA LUCE **p.124**

III-D. VALLEE DE L'AVRE **p.129**

III-E. VALLEE DE LA NOYE **p.138**

III-F. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES **p.142**

IV. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES **p.143**

IV-A. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES **p.144**

IV-B. ORIENTATIONS D'IMPLANTATION **p.150**

PARTIE 2 : PROJET D'IMPLANTATION ET PHOTOMONTAGES **p.151**

I. PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN DE THENNES **p.152**

VARIANTES D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN **p.153**

II. IMPACTS DU PROJET DE THENNES SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE **p.162**

II-A. PHOTOMONTAGES **p.163**

II-B. SYNTHESE DES IMPACTS **p.172**

II-C. MISE EN OEUVRE DU PROJET - INTEGRATION DES ELEMENTS CONNEXES **p.175**

L'implantation d'éoliennes sur un territoire implique de profondes modifications du paysage. L'échelle de ces installations, leur influence visuelle étendue à plusieurs kilomètres, voire dizaines de kilomètres, le contexte paysager et les unités paysagères reconnues, le contexte patrimonial et les monuments protégés, le contexte éolien existant dans lequel elles trouveront leur place, sont autant d'enjeux et de sensibilités à mettre en lumière.

Ainsi, l'étude du paysage et du patrimoine tient une place à la hauteur de ces préoccupations, car le projet éolien nécessite d'être accompagné le plus en amont possible, afin qu'il soit construit en cohérence avec le territoire d'accueil et à son échelle.

Le contexte paysager et patrimonial dans lequel s'inscrit le projet éolien de Thennes est celui du plateau du Santerre, dans le département de la Somme, au basculement vers la vallée de l'Avre et vers la vallée de la Luce. Un site à la confluence de deux rivières, dans un paysage de plateau de grandes cultures agricoles, ponctué de « villages bosquets » et entaillé de larges vallées.

L'échelle du grand éolien est présente sur le plateau, en service, en projet ou encore en instruction.

La première partie de l'étude consiste à situer le projet de parc éolien de Thennes à l'échelle du « grand paysage », au sein des unités paysagères connues. L'étude des structures paysagères, de leurs dimensions, de leur organisation et des repères existants permet ensuite de définir les premiers enjeux, de même que l'approche patrimoniale et touristique permet de connaître les intérêts et éléments de reconnaissance du territoire étudié.

Dans un second temps, l'étude décrit et illustre les différents types de perceptions visuelles de l'aire d'implantation du projet de Thennes dans les paysages proches (vision panoramique, vues cadrées, champ de vision orienté,...) des sites particuliers (Cathédrale d'Amiens inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco, lieux de mémoire liés aux Guerres Mondiales, sites emblématiques, patrimoniaux...), des lieux de vie proches et très proches et enfin des principaux axes de communications (point de vue ponctuel, angles de vue,...).

Cette analyse est complétée par l'étude du contexte éolien et des possibles effets de cumul de parcs éoliens, d'encercllement ou de saturation des champs de visions, au moyen d'outils graphiques adaptés.

Ces analyses croisées permettent ainsi de composer un projet de parc éolien à l'échelle du territoire, en cohérence avec les différentes manières de percevoir les paysages. L'illustration par des photomontages est le moyen de comparer des variantes d'implantation et de déterminer les impacts visuels et impacts cumulés depuis un ensemble de points de vue représentatifs des sensibilités et caractéristiques paysagères et patrimoniales.

Ainsi, c'est au moyen d'un ensemble d'analyses complémentaires à l'échelle des différentes aires d'étude, que l'on peut construire de manière cohérente et argumentée, un projet de parc éolien qui respecte l'objectif de moindre impact patrimonial et paysager.

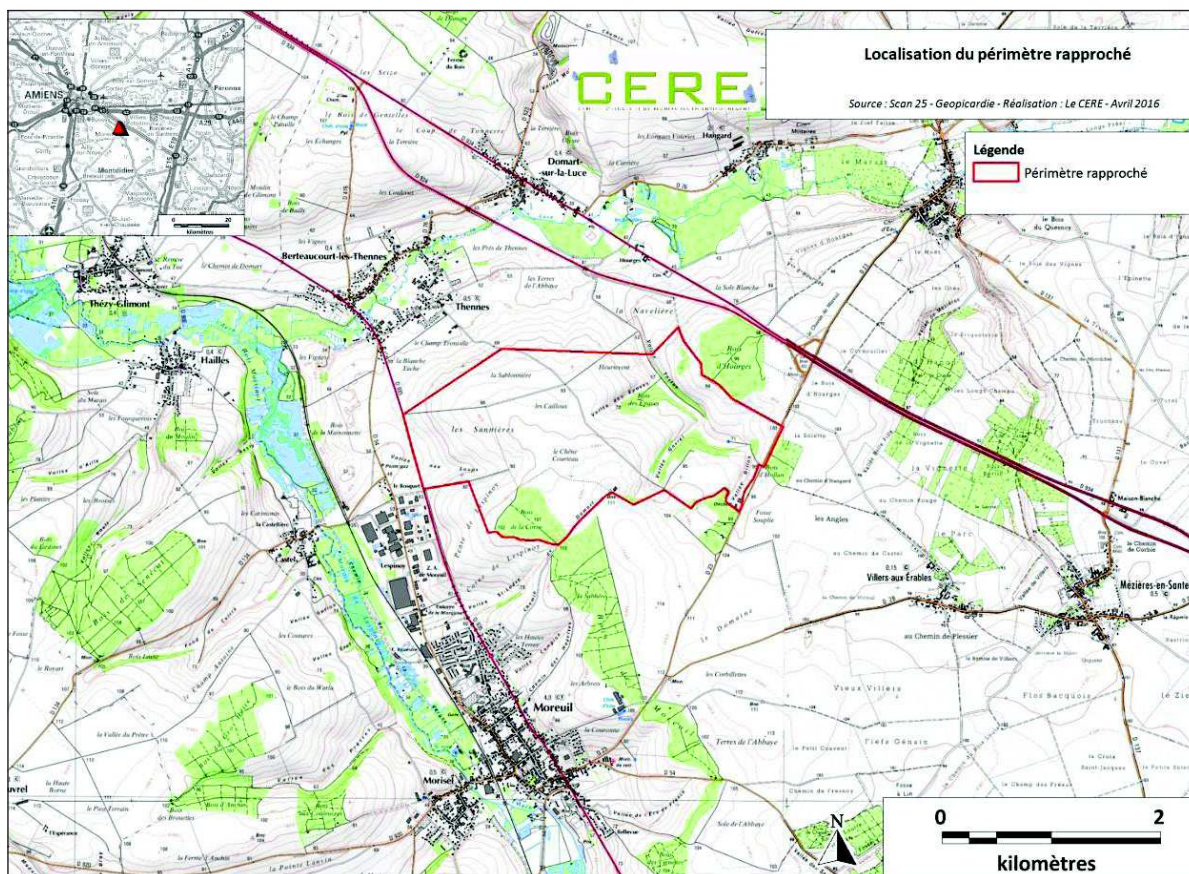
PARTIE 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE I : PREMIERE APPROCHE DU TERRITOIRE ET DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

I. PREMIERE APPROCHE DU TERRITOIRE ET DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

I-A. LOCALISATION DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE A L'ECHELLE REGIONALE ET DEPARTEMENTALE

Le projet de parc éolien de Thennes se situe au coeur de la Région des Hauts de France, dans le département de la Somme, sur le territoire communal de **Thennes**.



Carte de localisation de l'aire d'étude immédiate pour le projet de parc éolien de Thennes



Localisation de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Thennes

Carte de localisation du projet de parc éolien de Thennes à l'échelle de la Région des Hauts de France



Localisation de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Thennes

Carte de localisation du projet de parc éolien de Thennes dans le département de la Somme

I-B. LES ENJEUX PAYSAGERS RECENSES DANS LES DOCUMENTS DE REFERENCE

1 L'ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME

L'Atlas des Paysages de la Somme a été réalisé entre 2003 et 2006 sous la direction de la DIREN de Picardie ; il a été conçu, écrit et illustré par Bertrand Le Boudec et Hélène Izembard de l'Atelier Traverses.

Les six grandes entités historiques de la Somme y sont décrites, s'appuyant sur la permanence des traces historiques, les grandes lignes du socle géographique, le poids des données économiques,

SECTEURS MAJEURS D'ENJEUX PAYSAGERS DU SANTERRE, définis dans l'Atlas des Paysages de la Somme, dans une aire d'étude éloignée d'une quinzaine de kilomètres autour du projet :

Enjeux liés à **l'aménagement** : Périurbanisation d'Amiens

Enjeux liés à la **protection** des paysages :
Protection de la **perspective du mémorial australien de Villers-Bretonneux**

Enjeux liés à **l'aménagement** des paysages :
Développement lié aux **échangeurs sur les plateaux** traversés de grandes infrastructures (extensions urbaines, multiplication des zones d'activités...)

Enjeux liés à la **gestion** des paysages :
Patrimoine paysager de la **vallée de la Luce**

Enjeux liés à **l'aménagement** : Vallées de l'Avre et de la Noye

Enjeux liés à la **protection** des paysages :
Préservation des **silhouettes emblématiques et préservées des villages** mis en scène par les voies romaines.

Enjeux liés à la **gestion** des paysages :
Patrimoine paysager de la **vallée de l'Avre**

la spécificité des formes d'habitat, et les dynamiques auxquelles chacun de ces territoires est aujourd'hui confronté.

Le projet de parc éolien de Thennes se situe aux confins de 3 grandes entités paysagères de la Somme : le Santerre, l'Amiénois et la Vallée de la Somme



Cartographie des secteurs d'enjeux paysagers du Santerre - localisation du projet de parc éolien de Thennes et d'une aire d'étude éloignée d'une quinzaine de kilomètres. Fond de carte extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

ENJEUX PAYSAGERS / SANTERRE

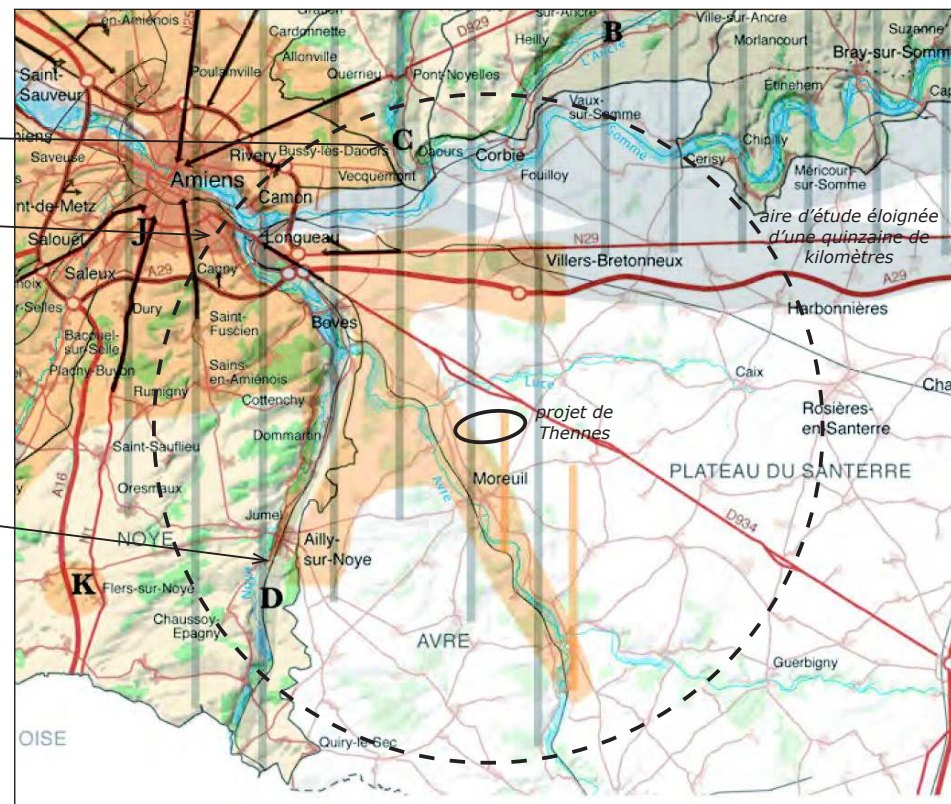
- > **Maintenir l'ampleur des plateaux ouverts** : insérer tout nouvel élément vertical dans les lignes de force du plateau
- > **Respecter les sites sensibles des vallées, ouverts aux vues** : Respecter la lisibilité des lignes de crêtes en évitant d'y implanter des constructions, aussi bien sur les hauts de versants eux-mêmes, que sur les sites de plateau découverts en retrait.
- > **Maintenir la succession des paysages** : sur les plateaux ouverts, maintenir les repères ponctuels (arbres isolés, bosquets, réserves)
- > **Construire avec le paysage** : Ancrer les nouvelles infrastructures et les zones d'activités dans la structure des paysages en s'appuyant sur les lignes de force existantes : parcellaire, reupture de pente, bois, bâti, infrastructures. Valoriser les axes de découverte des paysages. Eviter l'occupation des premiers plans en bordure immédiate des axes de découverte, et privilégier un aménagement par plans successifs

SECTEURS MAJEURS D'ENJEUX PAYSAGERS DE L'AMIENOIS, définis dans l'Atlas des Paysages de la Somme, dans une aire d'étude éloignée d'une quinzaine de kilomètres autour du projet :

Enjeux liés à **la protection** : protection des zones humides

Enjeux liés à **l'aménagement** : liés à la périurbanisation et au développement d'Amiens (préservation des perspectives sur Amiens, multiplication des lotissements, extension des ZA, concentration des infrastructures...)

Enjeux liés à **la protection** : patrimoines paysagers de la vallée de la Noye



Cartographie des secteurs d'enjeux paysagers de l'Amiénois - localisation du projet de parc éolien de Thennes et d'une aire d'étude éloignée d'une quinzaine de kilomètres. Fond de carte extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

ENJEUX PAYSAGERS / AMIENOIS

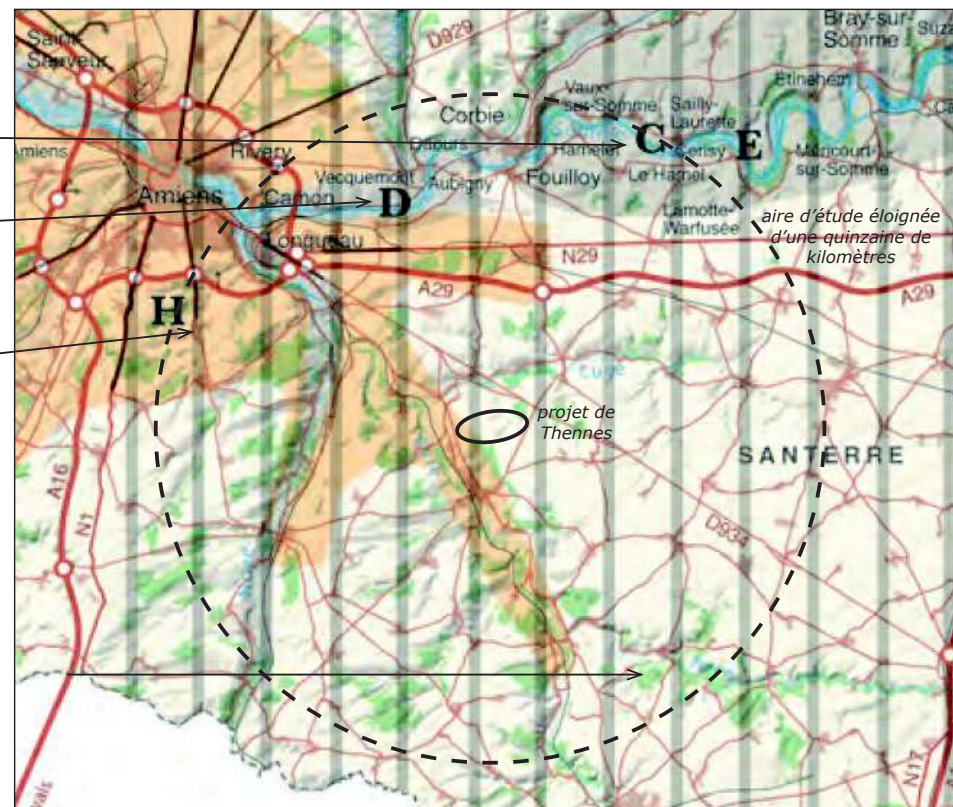
- > **Préserver et valoriser les motifs paysagers identitaires** : maintenir les structures identifiant la succession des paysages. Sur les plateaux : renforcer, protéger et entretenir les ceintures de «courtils» autour des villages, éléments identitaires du plateau picard. Maintenir les repères ponctuels tels que les arbres isolés, les bosquets ou les réserves. Préserver l'agriculture périurbaine aux alentours d'Amiens. Dans les vallées humides et vallées sèches : préserver les rideaux sur les versants agricoles, témoignages de siècles d'adaptation des pratiques agricoles à la topographie. Favoriser une gestion pérenne des larris.
- > **Construire avec le paysage** : ancrer les nouveaux équipements dans les paysages en s'appuyant sur les lignes de force et les structures paysagères existantes : relief, vallée boisements, parcellaires, structures végétales, infrastructures, lignes électriques etc. Valoriser les axes de découvertes. Préserver les perspectives sur la vallée de la Somme et sur la ville d'Amiens depuis les grandes voies de communication. Préserver de toute construction ou de toute implantation les perspectives ouvertes sur les paysages depuis les cimetières militaires et les mémoriaux de la guerre. Eviter l'occupation des crêtes et des hauts de versants, points majeurs de découverte des paysages de vallée.

SECTEURS MAJEURS D'ENJEUX PAYSAGERS DE LA VALLEE DE LA SOMME, définis dans l'Atlas des Paysages de la Somme, dans une aire d'étude éloignée d'une quinzaine de kilomètres autour du projet :

Enjeux liés à **la protection et de gestion** : patrimoine paysager des Boucles de la Haute-Somme

Enjeux liés à **la protection et de gestion** : patrimoine des zones humides aux abords d'Amiens

Enjeux liés à **l'aménagement** : Périurbanisation d'Amiens



Cartographie des secteurs d'enjeux paysagers de la Vallée de la Somme - localisation du projet de parc éolien de Thennes et d'une aire d'étude éloignée d'une quinzaine de kilomètres. Fond de carte extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme.

ENJEUX PAYSAGERS / VALLEE DE LA SOMME

> **Préserver et valoriser les motifs paysagers identitaires** : préserver la diversité des structures identifiant la succession de paysages de vallée, tels que les marais, les prairies humides, la végétation ripisylve, les alignements de saules têtards, les haies etc. Préserver également les rideaux sur les versants cultivés, témoins de siècles d'adaptation des pratiques agricoles à la topographie ; préserver les boisements qui demandent à être contenus en haut des versants sur les pentes les plus fortes.

> **Construire avec le paysage** : valoriser les axes de découverte des paysages. Favoriser les points de vue préférentiels sur les paysages de la vallée : depuis les grands axes de découverte du paysage (routes, GR), les routes longeant le fond de vallée, le canal ou les chaussées. Valoriser les chaussées traversantes, lieu majeur de lecture du paysage. Préserver les chemins encaissés, les «cavées».

2 LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN DE PICARDIE

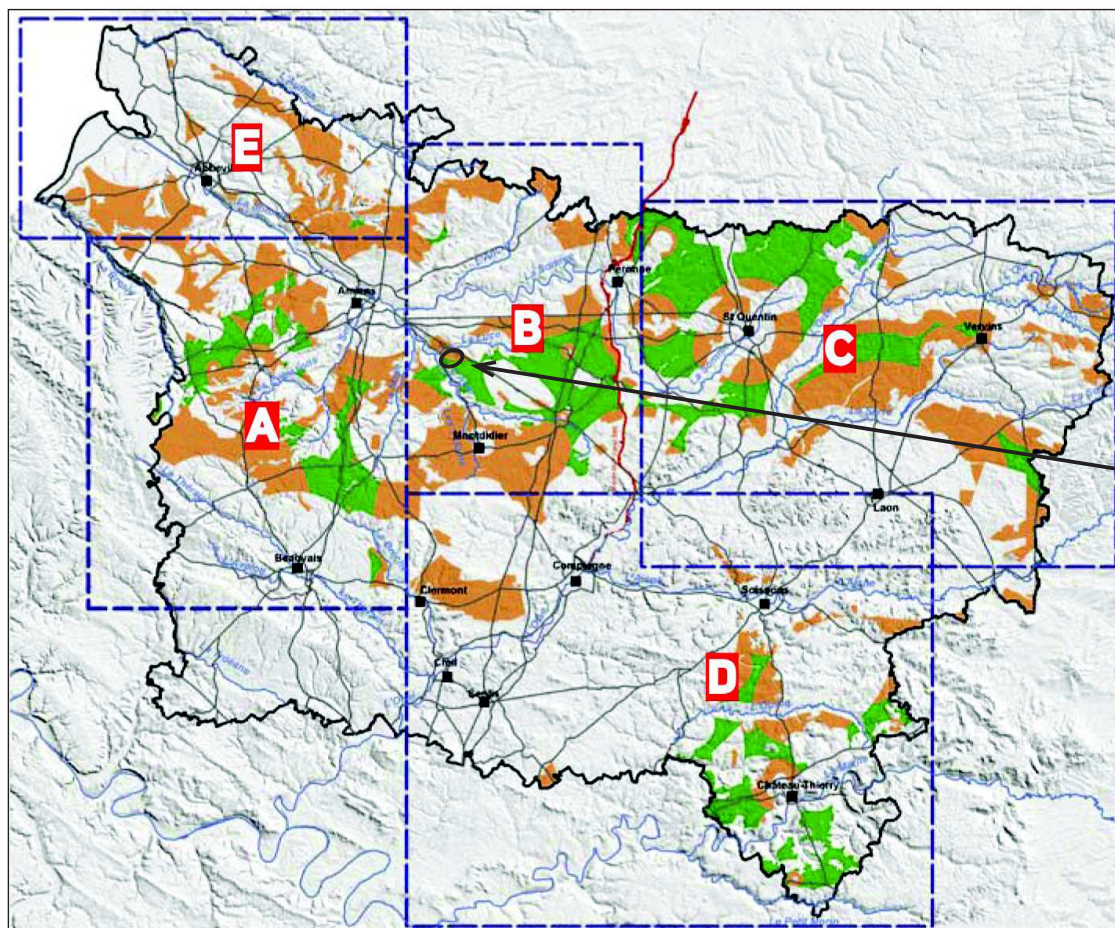
Le Schéma Régional Eolien de Picardie est annexé au Schéma Régional Climat Air Energie, qui définit en particulier, à l'horizon 2020, par zones géographiques, en tenant compte des objectifs nationaux, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région Picardie en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de son territoire. **Ce SRE a été annulé le 16 juin 2016.**

Il est établi par le croisement hiérarchisé des contraintes et servitudes techniques, et des données paysagères et patrimoniales, permettant ensuite de déterminer une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien.

Cette carte met en évidence :

> Les zones favorables à l'éolien (en vert) = zones présentant des contraintes faibles à modérées où l'implantation est possible sous réserve d'études locales.

> Les zones favorables à l'éolien sous condition (en orange) = zones présentant des contraintes assez fortes, la présence d'une ou de plusieurs contraintes, où l'implantation est soumise à des études particulières adaptées.



■ Zone favorable à l'éolien :
(enjeux faibles à modérés)

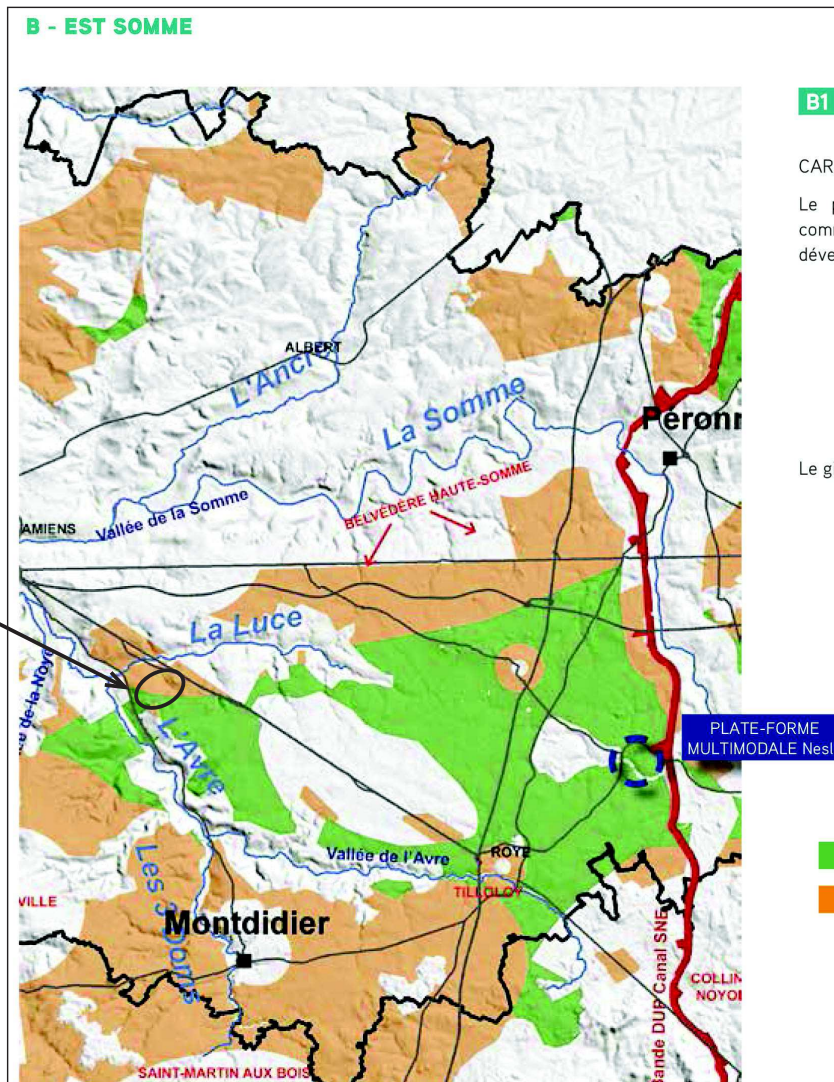
■ Zone favorable à l'éolien sous conditions :
(enjeux assez forts)

☐ ☐ Secteurs :

☐ ☐ Le découpage par secteur reprend au maximum la sectorisation des schémas départementaux, ou regroupe des ensembles aux enjeux similaires. Chaque secteur faisant l'objet d'un zoom dans les pages suivantes.

Le projet de parc éolien de Thennes se situe en partie dans une zone verte, classée «favorable à l'éolien» selon le SRE de Picardie, et dans une zone orange classée «favorable à l'éolien sous condition».

Zone d'étude pour le projet de parc éolien de Thennes



B1 - ETAT DES LIEUX

CARACTÉRISTIQUE DU SECTEUR :

Le plateau du Santerre, vaste openfield traversé par de grandes infrastructures de communications (A1, A29, TGV, futur Canal Seine-Nord-Europe...), est très approprié au développement de l'éolien. Ce secteur est délimité par des zones contraintes :

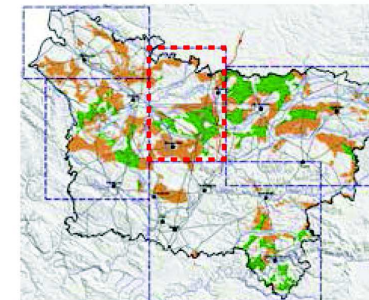
- à l'ouest, confrontation avec les sites patrimoniaux d'Amiens et de Folleville,
- au sud, par le site de Saint-Martin-aux-Bois (périmètre de vigilance), radar de Montigny-Maignelay, collines du Noyonnais et du Laonnois.
- à l'est, continuité vers le plateau du Vermandois propice à l'éolien (secteur C),
- au nord, retrait des éoliennes vis-à-vis de la vallée de la Somme et des belvédères des boucles de la Haute-Somme.

Le gisement éolien est compris entre 4,5 m/s et 5,5 m/s.

LEGENDE :

- Zones favorables à l'éolien
- Zones favorables à l'éolien sous conditions

REPÉRAGE DES ZONES CONTRAINTES :
(Contraintes patrimoniale ou technique)
ex : FOLLEVILLE



➔ Fiche «Stratégie sectorielle - B - est Somme» : cartographie de la zone du SRE dans laquelle se situe le projet de parc éolien de Thennes - extrait du SRE de Picardie

ZONE FAVORABLE À L'ÉOLIEN :

Ces zones vertes présentent des contraintes faibles à modérées où l'implantation est possible sous réserve d'études locales.

→ Une grande partie de ces zones vertes ont vocation à accueillir des pôles de densification :

• Selon une étude d'Observ'ER (ADEME), avec un parc de 20 000 MW, la probabilité de voir une éolienne depuis un point quelconque du territoire français serait proche de 100 % si les parcs éoliens avaient une taille de 10 MW, et proche de 10 % si les parcs éoliens avaient une taille de 200 MW. Aussi, le présent projet de schéma considère-t-il que seul un regroupement des nouvelles implantations dans des pôles de densification permettra d'atteindre les objectifs nationaux tout en préservant la qualité des paysages.

→ C'est dans ces zones vertes que se tiennent l'essentiel des enjeux de développement du schéma régional des énergies renouvelables.

ZONE FAVORABLE À L'ÉOLIEN SOUS CONDITION :

Ces zones oranges présentent des contraintes assez fortes, présence d'une ou plusieurs contraintes, où l'implantation est soumise à des études particulières adaptées.

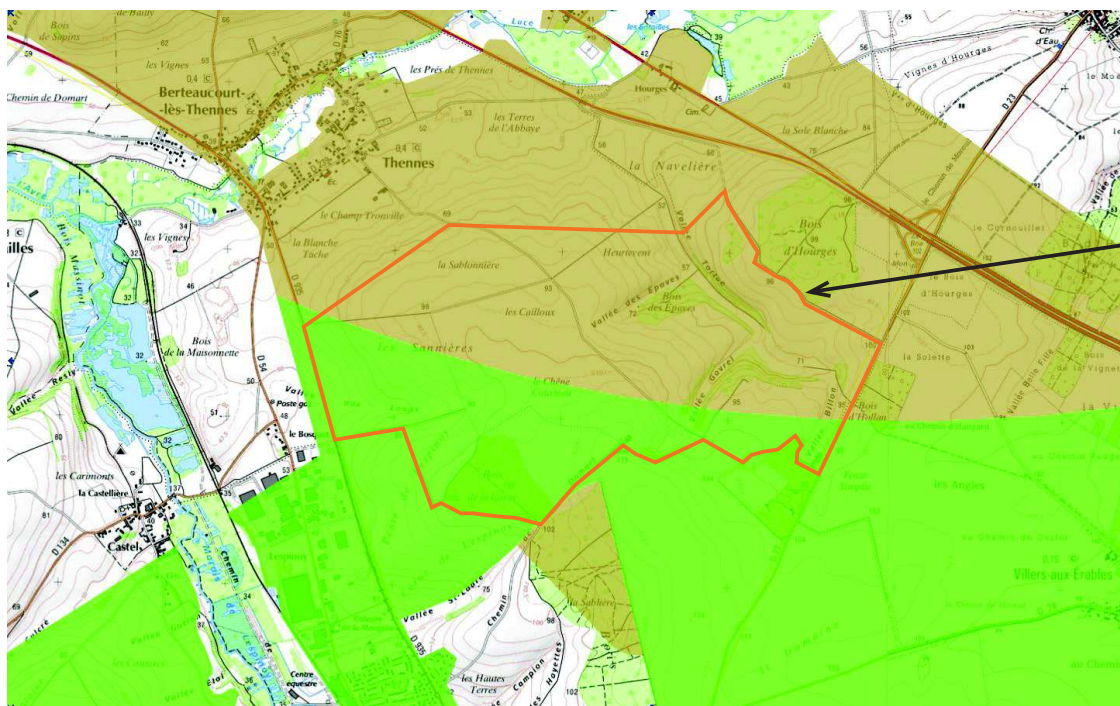
→ Ces zones oranges ont vocation à accueillir des pôles de structuration ou de l'éolien en ponctuation :

- soit un confortement des parcs éoliens existants,
- soit des éoliennes intégrées dans des zones d'activités économiques (industrielle, commerciale,...), plus de 5 mats (Grenelle II)

→ Cependant des pôles de densification peuvent être envisagés de façon très maîtrisée (étude au cas par cas) :

Par exemple : le pôle Champagne-Serre est en zone orange du fait du périmètre de vigilance de Laon (15 km) son objectif étant d'éviter un effet de barrière d'éoliennes à partir de la butte.

→ extrait du SRE de Picardie



Zone d'étude pour le projet de parc éolien de Thennes

Une partie de la zone d'étude du projet de parc éolien de Thennes se situe dans une zone favorable à l'éolien sous condition.

Il s'agira prioritairement:

- > de montrer que ce parc éolien vient en confortement des parcs éoliens existants voisins
- > de montrer de quelle manière s'insère le projet par rapport à la dépression de la vallée de la Luce : petite vallée dont une des principales qualités paysagères réside dans le contraste qu'elle crée avec le grand paysage agricole du plateau du Santerre.

I-C. LE CONTEXTE EOLIEN

Dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet de parc éolien de Thennes, on compte au moins 38 parcs éoliens avec PC en instruction, PC accordé ou en exploitation/construction. **Le contexte éolien est arrêté au 16 octobre 2017.**



Projet d'implantation d'un parc éolien

Etude d'impact sur l'environnement
Volet paysager

Contexte éolien

Contexte éolien au 16/10/2017 :

- Eolienne construite
- Permis de construire accordé
- Projet en instruction

Aire d'étude immédiate

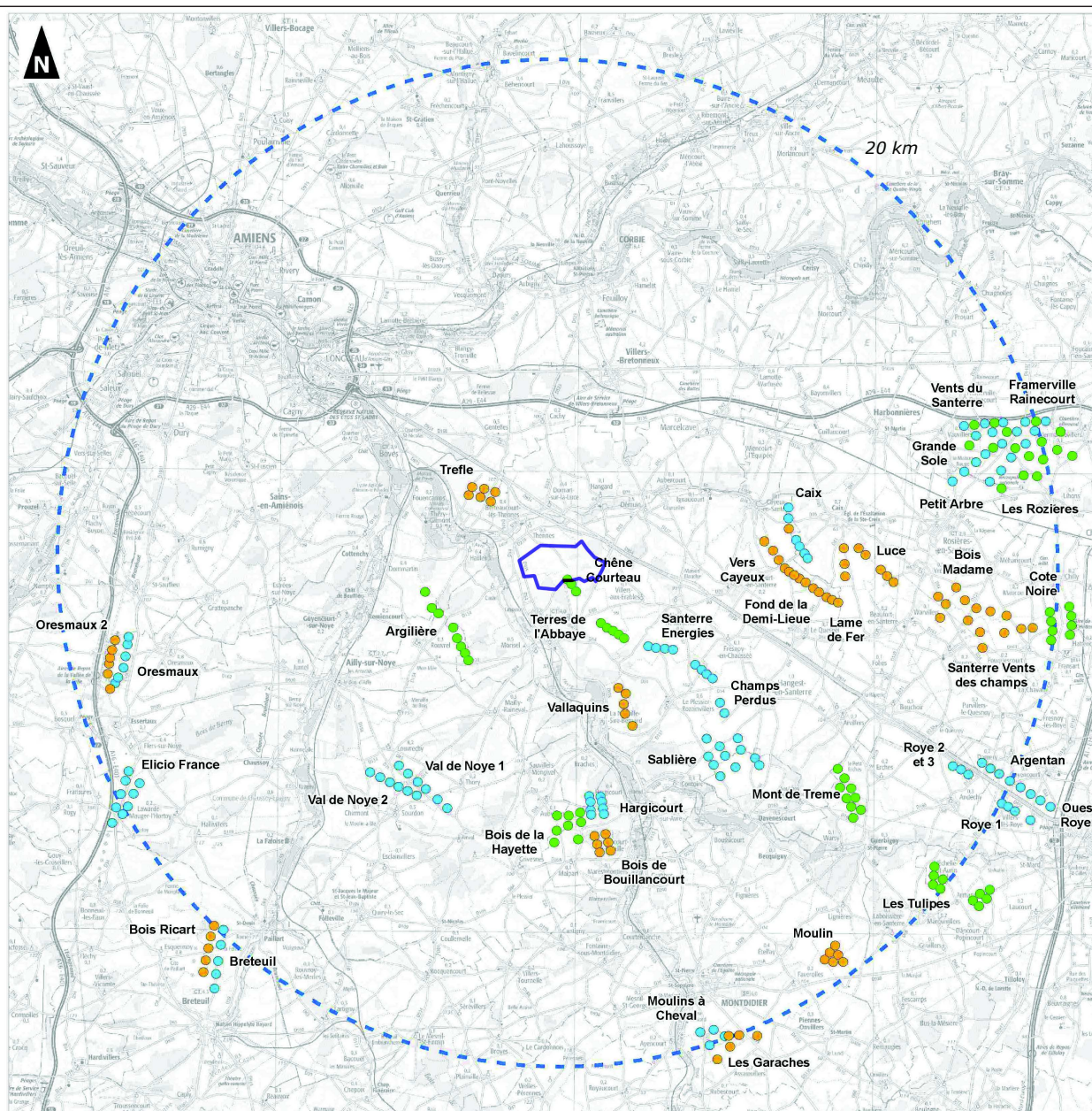


1:160 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : AUDDICE, 2017
Source de fond de carte : IGN Scan 100[®]
Sources de données : DREAL Hauts-de-France - AUDDICE, 2017



I-C. LE CONTEXTE EOLIEN

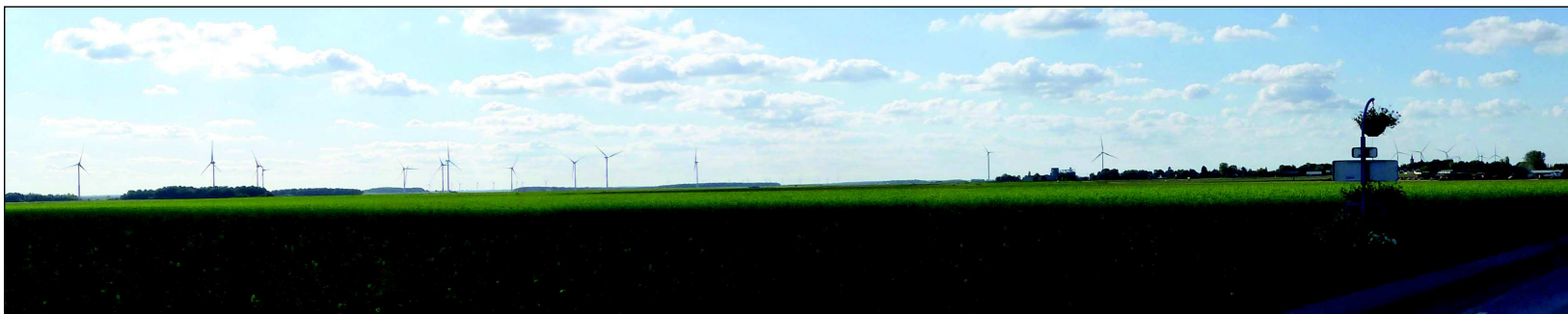
Le contexte éolien est le plus dense dans une grande moitié sud de l'aire d'étude éloignée de 20 km autour de la zone d'étude immédiate du projet de Thennes.

Selon la cartographie du contexte éolien, la configuration et la densité des parcs éoliens peuvent être très différentes d'un parc à l'autre : alignements, bouquets, lignes parallèles... Les parcs éoliens s'appuient également sur différentes lignes de force du paysage : axes de circulation, coteaux et cours d'eau, plateaux et points hauts.



Le parc éolien Le Val de Noye I & II est composé de 2 lignes de 6 éoliennes «en V». Il est implanté sur le rebord du plateau, entre la vallée de l'Avre et la vallée de la Noye. Il suit également l'axe de la D26 entre Louvrechy et Grivesnes.

➔ Vue panoramique sur le parc éolien Le Val de Noye I & II au sud de Louvrechy



Les parcs éoliens de la Sablière, Champs Perdus et Santerre Energies constituent un ensemble de 21 éoliennes implantées sur le coteau nord-est de la vallée de l'Avre. A la fois composé de groupes d'éoliennes et d'un alignement plus lisible, ces parcs éoliens suivent une grande orientation sud-est/nord-ouest, selon l'axe de la vallée et la trajectoire de la D934 entre Roye et Amiens.

➔ Vue panoramique sur les parcs éoliens de la Sablière, Champs Perdus et Santerre Energies à l'ouest d'Arvillers



Le parc éolien de Caix compte 6 éoliennes implantées en rebord de plateau, au basculement de la vallée de la Luce. Cet alignement avec un léger effet de courbe suit la topographie.

➔ Vue panoramique sur le parc éolien de Caix au rebord de la vallée de la Luce

I-D. LES UNITES PAYSAGERES CONCERNEES PAR LE PROJET

Selon l'Atlas des Paysages de la Somme, plusieurs grandes entités paysagères de la Somme sont concernées par l'étude du projet de parc éolien de Thennes :

> **L'entité paysagère du Santerre**, dans laquelle se trouve l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes

> **L'entité paysagère de l'Amiénois**

> **L'entité paysagère de la Vallée de la Somme** qui relie entre elles l'ensemble des entités du Département.

L'Atlas des Paysages définit, dans chaque entité paysagère, un ensemble d'unités paysagères, identifiant des caractéristiques, des points de vue, des éléments de paysage, ou encore des structures paysagères bien distinctes.

C'est sur la base de ce découpage en unités paysagères que s'appuie l'étude des sensibilités paysagères vis à vis du projet de parc éolien de Thennes.



L'Amiénois

Cernant la capitale picarde, l'Amiénois est un grand plateau entrecoupé de vallées sèches et humides. La vallée de l'Avre le sépare du Santerre ; celle de l'Authie le distingue de l'Artois et du Cambrésis. A l'ouest, la Nièvre est une des limites historiques du Ponthieu, tandis qu'au sud-ouest, la rivière d'Airaines l'isole du Vimeu. Au sud, dans l'Oise, l'Amiénois rejoint le plateau picard .



La vallée de la Somme

La vallée de la Somme constitue l'épine dorsale historique et géographique de son département homonyme.

Quatre types de paysages se succèdent d'amont vers l'aval : D'abord une vallée peu marquée qui affleure les horizons du Santerre, puis un relief plus accusé provoquant en Haute-Somme, le dessin de huit grands méandres. A l'aval d'Amiens, un élargissement de la vallée, constituant un des axes historiques de circulation entre l'Angleterre et Paris. Enfin, à l'ouest d'Abbeville, un paysage d'estuaire, organisé par un long canal maritime qui collecte les eaux du fleuve, le temps des marées.



Santerre & Vermandois

Situé à l'est du département, ce paysage de plateaux est scindé par la vallée de la Somme. Le Santerre occupe la rive gauche, le Vermandois la rive droite.

Les limites du Santerre et du Vermandois relativement arbitraires, sont liées au découpage des départements sous la Révolution. Elles sont néanmoins structurées par la vallée de l'Avre et dans l'Oise, par les collines du Noyonnais.

➤ Extrait de l'Atlas des paysages de la Somme - Entités paysagères de la Somme

I-D. LES UNITES PAYSAGERES CONCERNEES PAR LE PROJET

Les premières aires d'étude, définies arbitrairement en cercles concentriques et équidistants, permettent de visualiser la proportion de territoire potentiellement concernée par le projet éolien de Thennes.

Selon le découpage des entités paysagères en unités paysagères proposé dans l'Atlas des Paysages de la Somme, dans un rayon de 15 km autour du cœur du projet de Thennes, le territoire étudié se caractérise par :

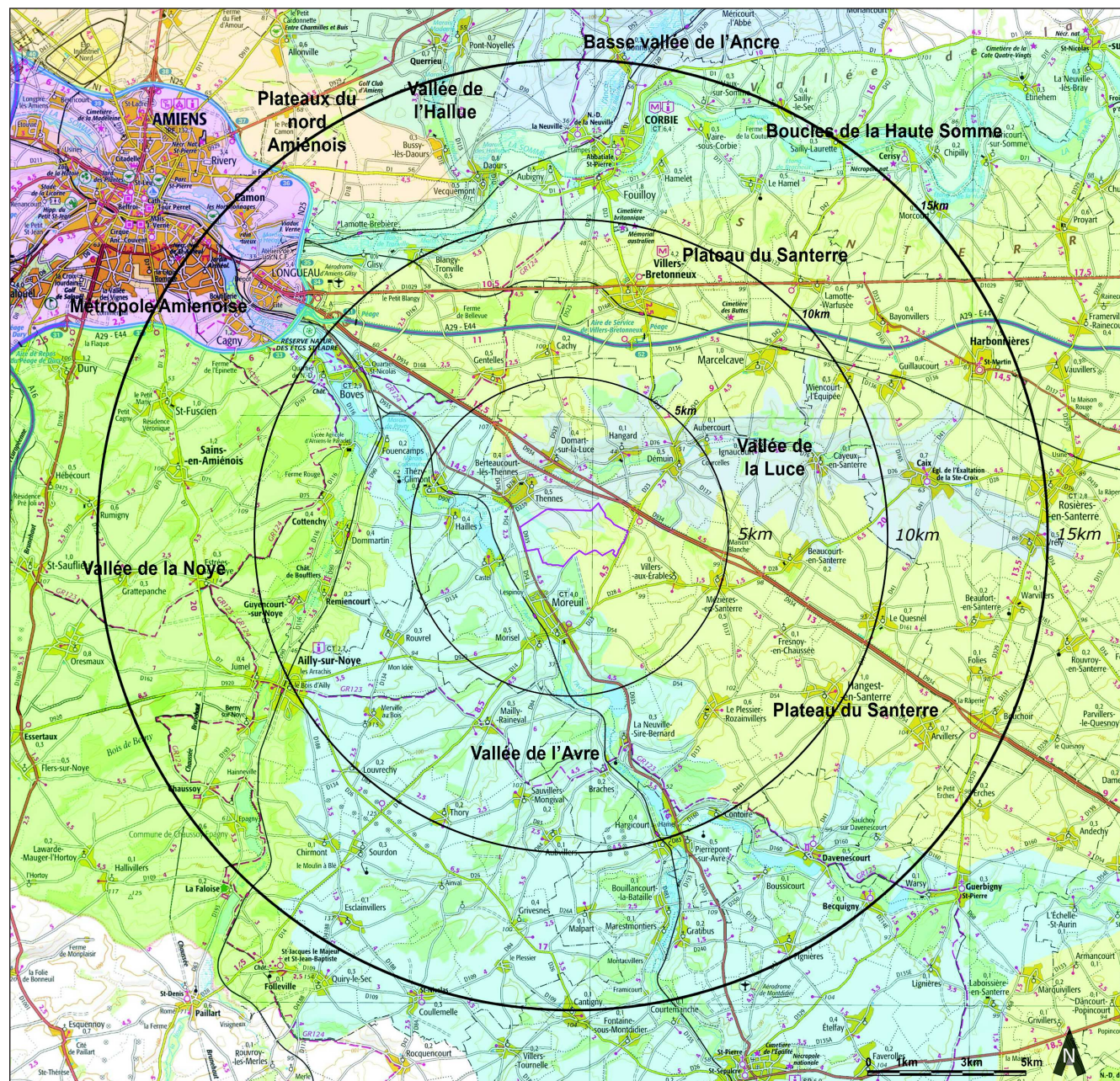
> un ensemble d'unités paysagères de vallées convergeant « en éventail » vers la **Métropole Amiénoise** :

- > la Vallée de la Noye (Santerre)
- > la Vallée de l'Avre (Santerre)
- > la Vallée de la Luce (Santerre)
- > les Boucles de la Haute Somme (Santerre / Vallée de la Somme)
- > la Basse vallée de l'Ancre (Amiénois)
- > la Vallée de l'Hallue (Amiénois)

> des unités paysagères de plateau, entaillées par ses nombreuses vallées :

- > le Plateau du Santerre (Santerre)
- > les Plateaux nord Amiénois (Amiénois)

L'aire d'étude immédiate du projet de Thennes se situe aux confins du Plateau du Santerre, à la confluence des vallées de la Luce et de l'Avre.



➤ Première définition des aires d'étude, jusqu'à 15km de l'aire d'étude immédiate pour le projet de Thennes, et unités paysagères.

I-E. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE ADAPTEES AU PROJET DE THENNES

L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE

> correspond à la zone d'implantation potentielle du parc éolien de Thennes, où pourront être envisagées des variantes d'implantation. Elle a été définie par le pétitionnaire.

ZONE TAMPON DE +/- 1 KM AUTOUR DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE

> comprend les bourgs les plus proches de l'aire d'étude immédiate. Cette zone tampon apparait sur les cartes dans l'étude de l'état initial patrimonial et paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE

> comprend les communes dans un rayon de 7 à 10 km autour du projet éolien de Thennes, pour lesquelles il existe un enjeu « cadre de vie » du fait de la proximité du projet. L'étude du contexte éolien, des possibles effets d'encercllement ou de saturation visuelle y sont développées.

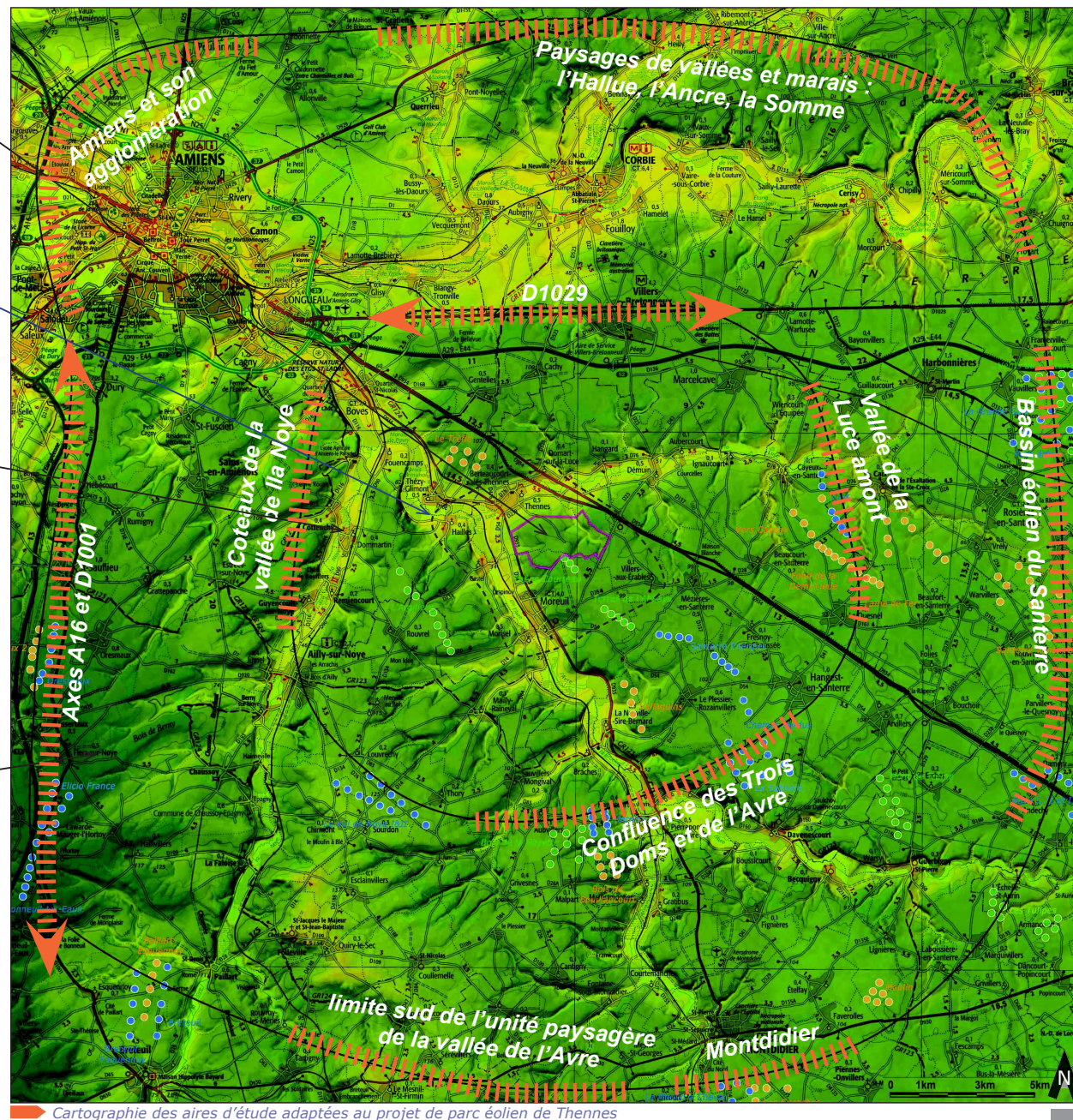
L'aire d'étude rapprochée est limitée au nord par le tracé rectiligne de la D1029, les coteaux de la vallée de la Noye à l'ouest, la confluence des rivières des Trois Doms et de l'Avre au sud, et l'amont de la vallée de la Luce à l'est.

L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE

> est limitée au nord par les paysages de vallées et de marais autour de la vallée de la Somme, puis par Amiens et son agglomération. A l'ouest, elle se limite au tracé des grands axes A16 et D1001, surplombant les paysages de la vallée de la Noye. Au sud, elle s'arrête à la limite de l'unité paysagère de la vallée de l'Avre et à la ville de Montdidier. A l'est, elle se limite au bassin éolien du Santerre.

Statut des éoliennes arrêté en octobre 2017 :

- en fonctionnement
- PC éolien accordé
- PC éolien en instruction



Cartographie des aires d'étude adaptées au projet de parc éolien de Thennes

I-F. L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE = ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

L'aire d'étude immédiate du projet de Thennes occupe un vaste territoire agricole au basculement du Plateau du Santerre vers la zone de confluence de deux cours d'eau : la Luce et l'Avre.

Son emprise occupe une surface d'environ 3,5 km de long d'ouest en est et d'environ 1,5 km dans les parties les plus larges du nord au sud.

Cette zone potentielle d'implantation du parc éolien de Thennes s'appuie sur 2 axes de circulation :

> La D23 à la limite est de l'aire d'étude immédiate, entre Démuin et Moreuil, au basculement du plateau vers la vallée de l'Avre = **A**

> La D935 à la limite ouest de l'aire d'étude immédiate, entre Thennes et Moreuil dans la vallée de l'Avre = **B**

Plusieurs chemins d'exploitation forment une partie des limites de l'aire d'étude immédiate et des traverses = **C**

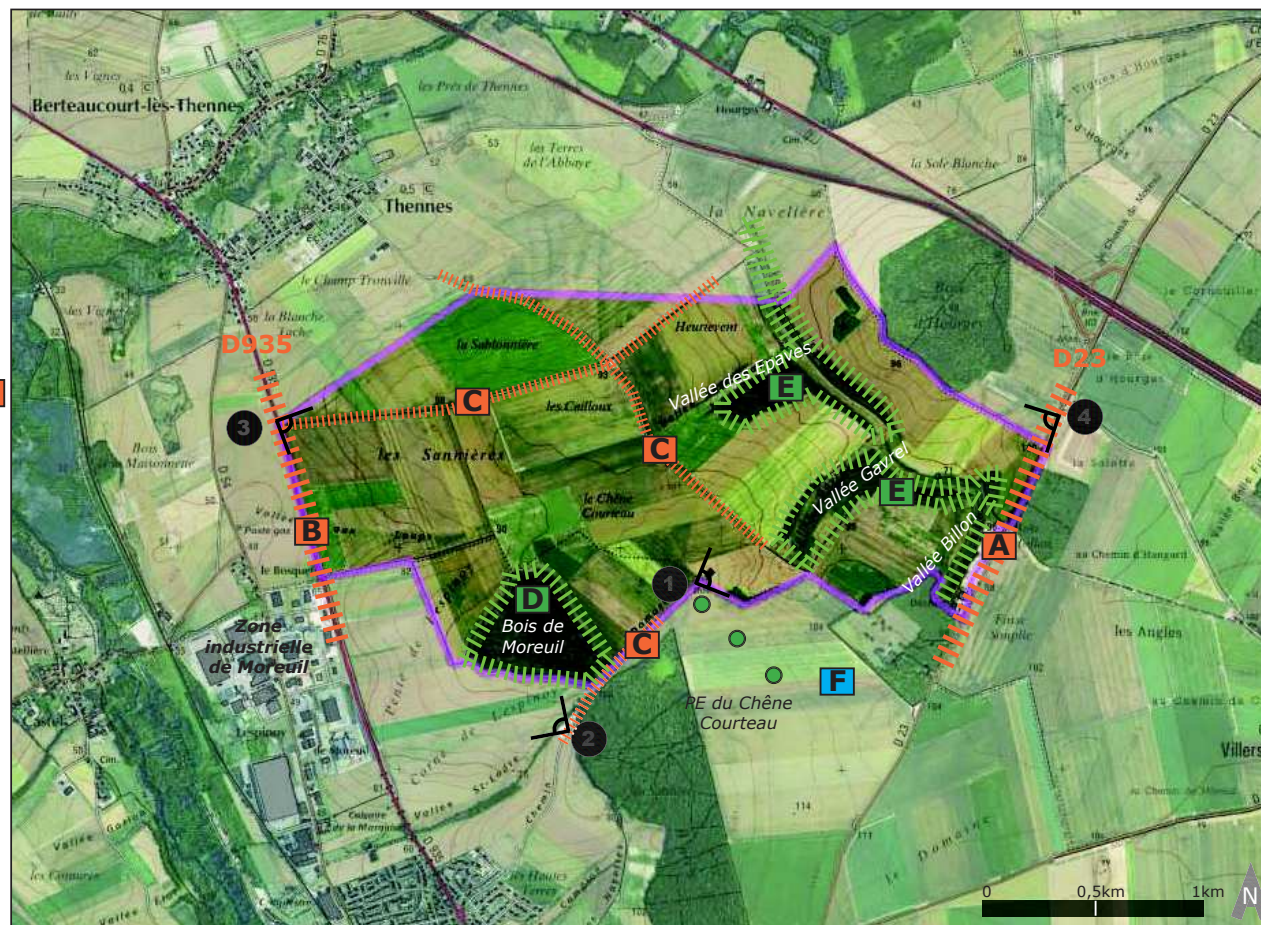
L'aire d'étude immédiate se situe sur une sorte d'éperon marquant la confluence de l'Avre et de la Luce. Elle se caractérise par :

> de vastes parcelles agricoles en point haut et sur les coteaux inclinés vers le nord (vers la vallée de la Luce et vers Thennes) et vers l'ouest (vers la vallée de l'Avre et vers Moreuil)

> plusieurs boisements ponctuels : le Bois de Moreuil au sud de l'aire d'étude immédiate = **D** et les bandes boisées dans la vallée des Epaves, la vallée Billon et dans la vallée Gavrel, dans la moitié est de l'aire d'étude immédiate = **E**

> la proximité du parc éolien de Chêne Courteau (3 machines, PC accordé), dont l'éolienne la plus proche est à la limite est de l'aire d'étude immédiate = **F**

> la proximité avec la zone industrielle de Moreuil, le long de la D935 = **B**



Carte de localisation de l'aire d'étude immédiate pour le projet de parc éolien de Thennes et des ces principales caractéristiques paysagères



1- vue panoramique sur l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes

I. PREMIERE APPROCHE DU TERRITOIRE ET DEFINITION DES AIRES D'ETUDE



2- vue sur la limite sud de l'aire d'étude immédiate du projet de Thennes, depuis le Chemin de Domart



3- vue sur la limite ouest de l'aire d'étude immédiate depuis le chemin d'exploitation n°2



4- vue sur la limite est de l'aire d'étude immédiate depuis la D23